

1988
98

L'intégration au marché du travail

La Loi sur la sécurité du revenu (1988) et la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité (1998) sont les deux réformes qui remplacent la Loi sur l'aide sociale de 1969. C'est à ce moment-là que les notions des besoins d'une famille ou d'une personne et les revenus dont elle dispose et le droit de ces personnes à une assistance financière disparaissent pour plaider pour le retour à l'emploi, l'intégration au marché du travail et la reconnaissance des contraintes particulières des personnes ne parvenant pas à s'y intégrer. Ces transformations radicales influencent le niveau des prestations, mais aussi ce que devrait être la responsabilité de l'État par rapport aux personnes en situation de pauvreté.

2002

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Adoption à l'unanimité de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'Assemblée nationale. C'est grâce à cette loi qu'un revenu plancher à l'aide sociale est mis en place donnant au gouvernement l'obligation à plus ou moins long terme de respecter certaines dispositions.

86
millions

de dollars ont été
réclamés par le
gouvernement en
2013 pour fausses
déclarations

2,8 milliards de dollars de
prestations ont été versés

1234 personnes travaillent au
Centre de communication avec la
clientèle d'Emploi-Québec pour
recevoir les dénonciations

200 postes à temps plein
sont recensés au centre de
recouvrement du Ministère

45 millions de dollars ont été recouverts
par ce centre entre 2014 et 2015

Vous avez dit

« fraudes »

Entre 2013 et 2014

11 896 dénonciations ont été
rapportées au Ministère

16,4 % d'entre elles ont mené à un
ajustement des prestations

Entre 2015 et 2016

11 205 dénonciations ont été
rapportées au Ministère

18 % d'entre elles ont mené à un
ajustement des prestations